

## Convocation à deux assemblées générales en visioconférence – Modalités

Cher-e-s collègues, membres d'EPSU CJ

Nos assemblées générales initialement convoquées respectivement pour le 25 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2020 ont été renvoyées *sine die* à cause du confinement.

Or, étant donné que :

- (1) Notre syndicat, constitué sous forme d'asbl, est obligée par [la loi sur les asbl](#) de tenir une **assemblée générale ordinaire annuelle**, afin de clôturer l'exercice social 2019 ;
- (2) En outre, le comité exécutif a estimé nécessaire de proposer à l'assemblée générale des **modifications aux statuts** du syndicat ;
- (3) **En matière de modification des statuts**, l'article 8 de [la loi sur les asbl](#) exige des conditions de quorum et de majorité renforcées de l'assemblée générale; ce qui veut dire pratiquement qu'il sera nécessaire de convoquer une seconde assemblée générale une semaine plus tard ayant comme seul objet la modification des statuts;
- (4) Vu la crise sanitaire, le gouvernement luxembourgeois a instauré, par le [règlement grand-ducal du 20 mars 2020](#), la possibilité de tenir des assemblées générales **par visioconférence** ;

**La convocation initiale** aux assemblées générales, accompagnées :

- des modifications proposées aux statuts ;
- de l'ordre du jour de l'AG annuelle,
- des rapports d'activité et financier pour l'exercice 2019
- du bilan 2019 et du budget 2020

vous a été distribuée ou envoyée par la Poste.

Ces documents, qui vous ont été transmis encore une fois, seront à la base des débats et des délibérations des assemblées générales qui seront tenues par visioconférence, comme suit :

### **1. Première convocation d'une assemblée générale pour la modification des statuts**

Point unique à l'ordre du jour : modification des statuts

### **et Assemblée générale ordinaire**

**mercredi, 10 juin 2020, à 16h45  
par Zoom Meeting**

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport d'activité du comité exécutif – débat.
3. Rapport et bilan financiers 2019 – Rapport du commissaire aux comptes – Décharge.
4. Budget prévisionnel 2020.
5. Élection d'un membre du comité exécutif (article 10, par. 3, sous g), des statuts).
6. Résolutions.

**2. Seconde assemblée générale pour la modification des statuts**

**mercredi, 17 juin 2020, à 17h00  
par Zoom Meeting**

Point unique à l'ordre du jour : modification des statuts

---

**Modalités de participation à la visioconférence**



1. Nous lancerons un *Zoom Meeting Request* à votre adresse e-mail une demi-heure avant l'heure de début de la réunion, afin de vous laisser le temps de résoudre des éventuelles difficultés de connexion.
  - Si vous le recevez sur votre adresse @curia.europa.eu, connectez-vous **en dehors de l'environnement informatique de la Cour**, qui refuse des applications externes comme Zoom.
  - **Les participants** à la visioconférence comptent comme '**présents**' à l'assemblée générale.
2. Un participant 'présent' peut porter *une seule* **procuration de vote** d'un autre membre. Si vous voulez donner procuration à un collègue, communiquez-la, au plus tard la veille, à partir de votre adresse @curia.europa.eu, si vous êtes en activité, ou à partir de votre adresse courriel à laquelle vous avez reçu la convocation, à [EPSU-CJ@curia.europa.eu](mailto:EPSU-CJ@curia.europa.eu).
3. En outre, vous pouvez exprimer un vote **par e-mail** adressé à l'adresse [EPSU-CJ@curia.europa.eu](mailto:EPSU-CJ@curia.europa.eu) au plus tard la veille, en précisant sur quel point porte votre vote.

Le comité exécutif, 03-06-2020